

## Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche

**Responsables**

**Catherine Brodeur**, directrice adjointe des études et responsable de la recherche au cégep Édouard-Montpetit

**Serge St-Martin**, directeur gestion de programmes et assurance qualité du Centre technologique en aérospatiale (CTA)

**Comité d'élaboration**

**Mathieu Boulanger**, directeur scientifique du CTA

**Catherine Brodeur**, directrice adjointe des études

**Valérie Damourette**, conseillère à la recherche

**Antonin Gagnon**, gestionnaire administratif

**Claudine Giguère**, chercheuse et professeure de psychologie et de *Humanities*; chargée de projet pour le développement de la recherche en santé

**Jim Morrison Lafrenière**, directeur adjoint à la Direction des systèmes et technologies de l'information (DISTI)

**Nancie Lamontagne**, coordonnatrice des bibliothèques

**Marie-Pier Lépine**, secrétaire générale

**Frédéric Nadeau**, chercheur au Centre d'expertise et de formation sur les intégrismes religieux, les idéologies politiques et la radicalisation (CEFIR)

**Serge St-Martin**, directeur gestion de programmes et assurance qualité du CTA

**Érick Ervee Tayouo**, analyste en informatique

**Benoit Themens**, analyste en gestion d'information

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE .....	1
1. OBJECTIF DE LA STRATÉGIE .....	1
2. DÉFINITIONS.....	2
3. COMITÉ INSTITUTIONNEL SUR LA GDR.....	2
3.1 MANDAT DU COMITÉ.....	3
3.2 PRINCIPES DIRECTEURS GUIDANT LES ACTIONS DU COMITÉ .....	3
3.3 COMPOSITION DU COMITÉ.....	4
4. ÉCHÉANCIER.....	4

## PRÉAMBULE

Une saine gestion des données de recherche (GDR) présente de multiples avantages, dont ceux d'accroître la visibilité et les retombées de la recherche, de limiter la répétition des travaux de recherche, de faciliter la reproduction et la validation des résultats de recherche, d'intensifier la coopération entre les chercheurs et les chercheuses et ultimement, d'accélérer le progrès scientifique.

Différentes organisations à travers le monde reconnaissent les avantages de la GDR et élaborent des politiques et des pratiques dans le but d'en améliorer les modalités de gestion. Au Canada, les trois organismes subventionnaires fédéraux de recherche ont adopté en mars 2021 une *Politique sur la gestion des données de recherche*. Celle-ci demande aux établissements subventionnés, dont le cégep Édouard-Montpetit fait partie, de mettre en place une stratégie de GDR dès mars 2023. Chaque stratégie, tout en tenant compte des circonstances uniques de son établissement, doit décrire la façon dont ce dernier fournira à ses équipes de recherche un environnement qui favorise et appuie la saine GDR <sup>1</sup>. Ainsi, l'établissement doit jouer un rôle important et croissant en matière de soutien à apporter à la communauté de recherche pour adopter de bonnes pratiques en matière de GDR.

Afin d'élaborer cette stratégie, un comité de rédaction regroupant les parties prenantes du Cégep et du Centre technologique en aérospatiale (CTA) visées par la GDR a été formé en 2022 par le Service de la recherche. Ainsi, le comité inclut des personnes représentant: des équipes de recherche, le Service de la recherche, la Direction du CTA, le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CER-CEM), le Service de la bibliothèque, le Secrétariat général – Affaires juridiques et Gestion de l'information et la Direction des systèmes et technologies de l'information (DISTI).

Ce comité a dressé, au cours des travaux préliminaires, un portrait des pratiques actuelles des chercheurs et chercheuses du Cégep et du CTA en matière de GDR et a amorcé l'évaluation du niveau de préparation de l'établissement face à celle-ci, pour mieux cerner les lacunes existantes et les défis à relever.

### 1. Objectif de la stratégie

Cette stratégie institutionnelle vise à développer une vision commune de la GDR qui sera nécessaire à l'identification et au développement de bonnes pratiques en matière de GDR, tant au Cégep Édouard-Montpetit qu'au CTA.

---

<sup>1</sup> Quant aux attentes des organismes à l'égard des chercheurs, elles se préciseront progressivement et se concentreront sur : 1) l'élaboration, dans certains programmes de subvention, d'un plan de GDR, à inclure dans la demande de subvention et 2) le dépôt des données de recherche dans un dépôt numérique au moment de la publication des résultats. Le partage des données de recherche sera encouragé par les organismes, dans la mesure du possible, mais non obligatoire.

## 2. Définitions

<b>Recherche</b>	Démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique. <sup>2</sup>
<b>Données de recherche</b>	Données qui sont utilisées en tant que sources primaires pour appuyer les études techniques ou scientifiques, la recherche, les travaux académiques ou l'activité artistique, et qui sont utilisées comme des éléments de preuve dans le cadre du processus de recherche ou qui sont communément reconnues dans le milieu de la recherche pour valider au besoin les résultats et les conclusions de la recherche. Tous les autres contenus numériques et non numériques ont le potentiel de devenir des données de recherche. Les données de recherche peuvent être des données expérimentales, des données d'observation, des données opérationnelles, des données de tiers, des données du secteur public, des données de surveillance, des données traitées ou des données existantes utilisées à de nouvelles fins. <sup>3</sup>
<b>Gestion des données de recherche (GDR)</b>	<p>La gestion des données de recherche désigne les processus appliqués tout au long du cycle de vie d'un projet de recherche pour guider la collecte, la documentation, le stockage, le partage et la conservation des données de recherche.</p> <p>La gestion des données de recherche est essentielle tout au long du cycle de vie des données – de la création, du traitement, de l'analyse de la conservation, du stockage et de l'accès, au partage et à la réutilisation (s'il y a lieu), après quoi, le cycle redémarre. La gestion des données devrait être exercée pendant toute la durée de vie des données, notamment la planification de l'enquête, la réalisation de la recherche, la sauvegarde des données au fur et à mesure qu'elles sont créées et utilisées, la diffusion des données et la conservation à long terme des données une fois l'enquête terminée.<sup>4</sup></p>

## 3. Comité institutionnel sur la GDR

Un comité institutionnel sur la GDR, réunissant différentes parties prenantes du Cégep et du CTA, a été formé pour l'élaboration de cette stratégie et pour le premier cycle de sa mise en application qui prendra fin en 2026 au moment de sa mise à jour. Ce comité relève du Service de la recherche du Cégep et de la direction du CTA (scientifique et assurance qualité). Le mandat, les principes directeurs et la composition du comité sont détaillés ci-après.

---

<sup>2</sup> Définition tirée de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, décembre 2022.

<sup>3</sup> Définition du Consortia Advancing Standards in Research Administration Information (CASRAI)

<sup>4</sup> Définition tirée de la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*, mars 2021.

### 3.1 Mandat du comité

- Établir une feuille de route (objectifs, actions, échéancier, rôles et responsabilités) et ce, dès l'adoption de la présente stratégie;
- Identifier les bonnes pratiques en GDR tout au long du cycle de vie des données;
- Identifier et mettre en place des activités de formation, de sensibilisation, de diffusion, et de promotion d'une saine GDR pour notre communauté de recherche;
- Évaluer régulièrement l'état des lieux de la GDR au Cégep et au CTA et identifier les changements nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de GDR ou pour atteindre notre vision institutionnelle;
- Identifier des outils et proposer des ressources ou services pour accompagner les chercheurs dans la rédaction et la mise en œuvre de leur plan de GDR ;
- Développer un espace de référence virtuel, à l'intention des équipes de recherche et de toutes les parties prenantes concernées par la GDR, qui regroupera les ressources et l'information relative à l'accompagnement disponible;
- Identifier différentes options de dépôts numériques (répondant à la fois aux normes attendues et aux enjeux particuliers soulevés au Cégep ou au CTA) et proposer des ressources ou services aux chercheurs et chercheuses pour les aider à s'approprier la démarche de dépôt numérique.

### 3.2 Principes directeurs guidant les actions du comité

- Le Cégep est conscient que la présente stratégie de GDR amène un changement de pratiques et qu'un temps d'adaptation est nécessaire aux équipes de recherche et à toutes les parties prenantes concernées par la GDR;
- La saine GDR tout au long du cycle de vie des données devra faire partie des pratiques exemplaires relatives à la conduite responsable en recherche;
- Le chercheur ou la chercheuse principale d'un projet de recherche est responsable de la GDR rattachée à son projet et doit s'assurer que sa mise en œuvre s'applique à l'ensemble de son équipe;
- Le chercheur ou la chercheuse principale d'un projet de recherche, qu'il soit subventionné ou non par un organisme ayant des exigences en matière de GDR, devra produire un plan de GDR pour ce projet, détaillant le cycle de vie des données et tendant vers les meilleures pratiques de GDR qui seront progressivement identifiées par le Cégep;
- Pour l'instant, seule la chercheuse principale ou le chercheur principal d'un projet qui est financé par un programme de subvention qui l'exige est tenu de déposer ses données pertinentes dans un dépôt numérique; il est à noter que certains secteurs de recherche pourraient, après analyse, généraliser cette exigence à tous les projets pour faciliter l'uniformisation des pratiques;
- Dans les cas où aucune exigence n'est imposée par le programme de subvention, le Cégep encouragera les chercheurs et les chercheuses principales à déposer leurs données pertinentes dans un dépôt numérique, sans toutefois l'exiger, et à les partager lorsque les considérations éthiques, juridiques et commerciales le permettent;

- Le développement des compétences en matière de GDR est une responsabilité partagée entre, d'une part, le Cégep et le CTA, qui veilleront à sensibiliser et à former la communauté de recherche à l'adoption de bonnes pratiques, et d'autre part, les équipes de recherche;
- Le Cégep croit à l'importance d'offrir aux chercheurs et aux chercheuses un accès varié à des espaces permettant le stockage, la sauvegarde et la préservation de leurs jeux de données tout au long de leur cycle de vie;
- Conformément au concept de l'autodétermination autochtone et dans le but de soutenir les communautés autochtones à mener des travaux de recherche et à établir des partenariats avec l'ensemble du milieu de la recherche, le Cégep reconnaît, tout comme les organismes subventionnaires, que les données relatives à la recherche menée « par et avec » les Premières Nations, les Métis ou les Inuit dont les territoires traditionnels et ancestraux se trouvent au Canada doivent être gérées conformément aux principes de GDR élaborés et approuvés par ces collectivités et selon le principe du consentement libre, préalable et éclairé.

### 3.3 Composition du comité

- Direction des études : Service de la recherche et Service des bibliothèques
- CTA : Direction de l'assurance qualité et Direction scientifique
- Direction générale : secteur Affaires juridiques et secteur Gestion de l'information
- Direction des systèmes et technologies de l'information (DISTI)
- Chercheurs et chercheuses du Cégep et du CTA
- Représentant ou représentante du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CER-CEM)

## 4. Échéancier

Cette stratégie prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2023. Au besoin, elle sera mise à jour aux trois ans par le comité institutionnel sur la GDR.